











- Regroupement de plusieurs professionnels de santé dans une volonté d'inclusion locale et de développement en réseau de l'offre de soin libéral
- Ancrage territorial de professionnels déjà installés
- Réhabilitation d'un local déjà existant



Permettre des apprentissages précoces en langage et alternatives :

- PREL
- MAKATON
- PECS 1





Travail au niveau de la voix et de la déglutition : Ostéovox Thérapie manuelle appliquée à l'orthophonie

Gestion mentale : apprendre à apprendre. Visualisation et verbalisation



En pédiatrie réalisation des bilans neurovisuels

- évaluation des capacités visuo-réceptives (acuité visuelle, trouble réfractif, fixation, poursuite) : bilan ophtalmo si besoin
- évaluation des capacités visuelles en situation de lecture (Test DEM) : part du trouble oculomoteur
- évaluation des capacités visuo-perceptives : tests étalonnés
 - KOPV enfants < 7 ans
 - TVPS 4 jusqu'à 21 ans





Une prise en charge pourra être mise en place au vu du bilan et en collaboration avec les autres intervenants.



Formation « l'ordinateur à l'école »

Rééducation du graphisme (formation AMAG)

Remédiation des fonctions exécutives et attentionnelles Approche PIFAM

Pour répondre à la demande, cabinet renforcé par

- Elodie CHAMOUX, future associée
- Angéline GUYOT, collaboratrice, secteur Côte roannaise
- Juliette SABLIER, collaboratrice, secteur Chauffailles/Cours la Ville/Amplepuis

Réflexion d'équipe sur les situations : création du plan d'intervention comme contrat d'objectif en lien avec la famille et les enseignants

COORDINATION REEDUCATION Cabinet +, matériel, implication parentale Intervention en milieu scolaire +++



En pédiatrie:

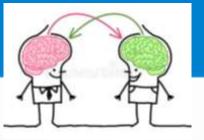
- ✓ Bilan psychométrique et neuropsychologique au moyens d'outils normés et standardisés:
 - évaluation de l'efficience intellectuelle (ex. WISC V ; WPPSI IV)
 - évaluation des capacités mnésiques, exécutives et attentionnelles (ex. Tea-ch, CMS, Nepsy II, TAP, etc.)
- ✓ Remédiation cognitive individuelle
- ✓ Atelier « mémoire et attention » en collaboration avec une orthophoniste
- ✓ Atelier « habiletés sociales » en collaboration avec une psychologue





Organisation des soins suivant plusieurs modalités

- Entrée classique par un thérapeute et suivi dans la continuité
- Évaluation par un corps de métier puis orientation avisée directement vers une autre discipline
- Rééducation individuelle complétée par des séance en binôme ou groupe thérapeutique



Exemple séance ergo/orthoptiste

- Évaluer l'installation de l'enfant
- Si relais : réalisation d'une séance en commun pour utiliser le même vocabulaire dans le but de préserver les acquis de l'enfant

Exemple séance ergo/orthophoniste

Adaptation du repas pour les enfants porteurs de handicap moteur

Exemple séance orthoptiste/orthophoniste

Travail conjoint pour les enfants dyslexiques et porteur de troubles neurovisuels

Peu à peu travail en lien avec les réflexes archaïques

Lien direct pour juger du bon timing thérapeutique pour telle ou telle rééducation ou d'une pause



Groupe déjà réalisé

Groupe Ergo/Ergo

Rééducation par l'activité et transposition des acquis dans le quotidien



Groupe cuisine
Atelier informatique



Groupe Ortho/Ergo

Habilités sociales et pragmatique chez adolescents porteurs d'autisme

Groupe Neuropsy/Ergo

Remédiation des fonctions exécutives et attentionnelles



Formation Orthoptiste/Ergo

Problématique et gestion des écrans



Cas particulier du financement de l'ergothérapie en libéral

En individuel, financement via AEEH mais complexité des démarches et problématique du financement disproportionné

Enfant accompagné par des établissements médico-sociaux

Projet de remboursement

CPAM:

Faire une demande de financement de prestation de soins en extra - légales ou « recours gracieux de financement »

Cette aide est soumise à conditions de ressources.

Chèque Santé:

Il s'agit d'un titre prépayé de prestation de santé financé par les entreprises.

Le professionnel de santé choisit doit adhérer au dispositif.

MDPH:

L'AEEH pour les enfants ou

La PCH dans le volet « aide spécifique et exceptionnelle » si la personne remplit les conditions d'éligibilité.

La PCH n'est pas soumise à conditions de ressources.

Mutuelles:

Aides financières :

- remboursement des séances d'ergothérapie
- dans le cadre de prestations exceptionnelles

MSA:

Aides financières à la santé pour les dépenses de santé médicalement pastifiées.

Entreprise:

Par les biais des fonds d'aide sociale et/ou de fonds de solidarité.

Assurances:

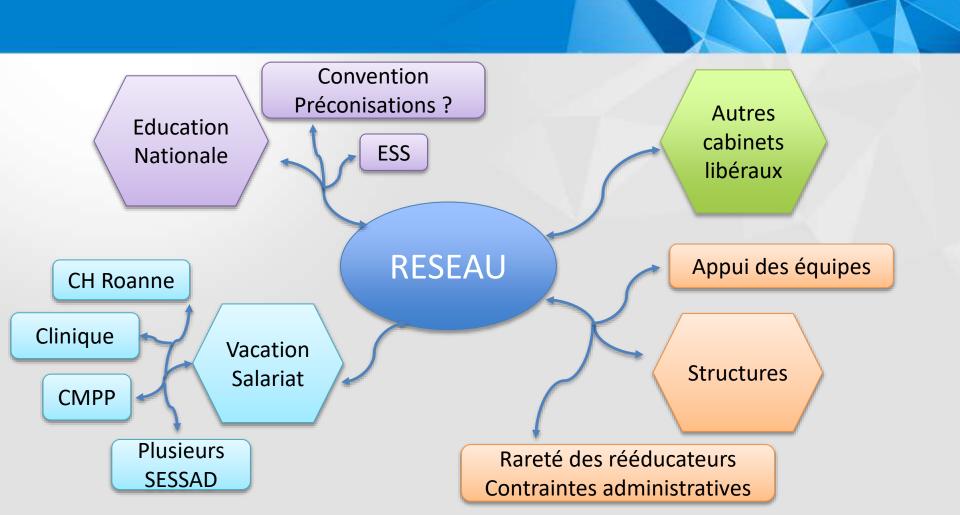
Dans le cadre de certains contrats de prévoyance (assurance dépendance par exemple).

Pour préciser ces aspects deux projets :



Regroupement de compétences Point relais pour remplir le dossier de demande MDPH





Merci de votre attention

